

IMPÔTEL :

Produisez votre
déclaration de revenus
par téléphone

Qu'est-ce qu'IMPÔTEL?

IMPÔTEL est un système interactif qui permet aux personnes admissibles de produire leur déclaration de revenus par voie électronique en utilisant un téléphone à clavier.

Qui peut utiliser IMPÔTEL?

En général, vous pouvez utiliser IMPÔTEL si vous avez reçu par la poste une des trousse de déclaration créées pour les personnes ayant une situation fiscale moins complexe. Votre trousse de déclaration comprend un code d'accès et plus de renseignements. Si vous n'avez pas reçu l'une de ces trousse et que votre situation fiscale n'est pas complexe, composez le **1 800 714-7258** pour savoir si vous pouvez utiliser IMPÔTEL.

Pourquoi utiliser IMPÔTEL?

IMPÔTEL est un service gratuit et facile. De plus, il est accessible sept jours sur sept. Cela ne prend que quelques minutes, les remboursements peuvent prendre aussi peu que huit jours ouvrables et vous n'avez pas à nous poster votre déclaration sur papier.

Comment utiliser IMPÔTEL

IMPÔTEL se fait en seulement quatre étapes.

1. Remplissez votre déclaration.
2. Composez le **1 800 959-1110**.
3. Entrez votre numéro d'assurance sociale, votre code d'accès à IMPÔTEL et vos renseignements fiscaux en utilisant le clavier de votre téléphone.
4. Confirmez que les renseignements transmis constituent votre déclaration de revenus et notez le numéro de confirmation.

Qu'est-ce qu'un code d'accès?

Il s'agit du numéro de quatre chiffres imprimé sur la feuille d'étiquettes incluse dans la trousse de déclaration que nous vous avons envoyée. Si vous n'avez pas reçu une trousse de déclaration, lisez la section intitulée « Qui peut utiliser IMPÔTEL? » ci-dessus.

IMPÔTEL protège-t-il la confidentialité des données qui lui sont fournies?

Oui. Toutefois, certains dispositifs électroniques peuvent intercepter les communications électroniques. Pour garantir la confidentialité, n'utilisez pas un téléphone cellulaire ou sans fil.

Qu'arrive-t-il si vous avez un solde dû?

Si vous avez un solde dû, vous pouvez peut-être utiliser IMPÔTEL. Vous devez payer votre solde dû au plus tard le 30 avril. Si vous voulez payer votre solde avant de recevoir votre avis de cotisation, vous avez les options suivantes :

- Vous pouvez peut-être faire votre paiement par téléphone, par Internet ou par guichet automatique si votre établissement financier offre ces services.
- Vous pouvez payer en personne à votre établissement financier.
- Vous pouvez nous envoyer votre paiement par la poste. Assurez-vous d'inscrire votre numéro d'assurance sociale au verso de votre chèque ou mandat.

Pour les deux dernières options, utilisez le formulaire de versement inclus dans votre trousse d'impôt.

Y a-t-il plus de risques que votre déclaration soit vérifiée si vous utilisez IMPÔTEL?

Non. Les mêmes critères de sélection des déclarations à vérifier sont utilisés pour les déclarations envoyées sur papier ou par voie électronique. Vous devez conserver toutes vos pièces justificatives durant les six années qui suivent l'envoi de votre déclaration.

Comment faire modifier votre déclaration

Vous ne pouvez pas utiliser IMPÔTEL pour modifier une déclaration que vous avez déjà envoyée. Envoyez plutôt une lettre explicative à votre centre fiscal. Joignez à votre lettre les documents qui appuient la demande originale, ainsi que ceux qui appuient les modifications demandées.

Pour obtenir plus de renseignements

Votre trousse d'impôt peut contenir plus de renseignements et d'instructions. Si vous avez d'autres questions concernant IMPÔTEL, téléphonez au 1 800 714-7258. Vous pouvez également visiter notre page Web à www.adrc.gc.ca/impotel/.

Pensez à recycler!



Imprimé au Canada